

Pour terminer, j'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que les déclarations faites aujourd'hui par le premier ministre nous montrent très clairement que si nous voulons aller de l'avant, si nous voulons réaliser des progrès et atteindre de nouveaux sommets économiques et sociaux, nous devons faire preuve de souplesse et reconnaître que l'expérience est le prix de la croissance et nous devons nous adapter en trouvant de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes de la confédération. (*Applaudissements*) Il y a un prix que le Canada n'a pas les moyens de payer pour assurer l'unité nationale. Nous n'avons pas les moyens d'affaiblir le gouvernement fédéral en lui retirant tous les pouvoirs dont il a besoin pour favoriser la croissance économique et le plein emploi. Heureusement, ce n'est pas ce qu'on nous demande; j'estime que les propositions présentées par le premier ministre sont à la portée de nos moyens et que nous devrions les approuver sans nous faire prier.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi le compte rendu des négociations de ces derniers jours et que nous entendons maintenant le premier ministre parler des derniers événements qui concernent les arrangements fiscaux entre les provinces sur la question des pensions. L'aspect le plus remarquable des décisions et des programmes annoncés, cet après-midi, n'est peut-être pas celui du régime de pension ou des dispositions fiscales, mais l'unité du pays. (*Applaudissements*) En quelque sorte, j'ai l'impression que nous avons surmonté ce qui semblait devoir être une crise très sérieuse. Lorsque nous pourrions jeter un regard en arrière sur ce qui se passe en ce moment, nous verrons peut-être que c'est exactement ce qui s'est produit. Le premier ministre Robarts, de l'Ontario, l'avait prévu, lorsqu'il a déclaré à la conférence fédérale-provinciale, comme il en est fait mention dans la lettre envoyée par le premier ministre aux provinces, que l'unité du pays exige que les dispositions visant un régime universel de pension ne dressent pas d'obstacles au déplacement des gens et que ces mesures doivent donc avoir un caractère national. Monsieur l'Orateur, je pense donc, comme le premier ministre, que ces décisions aideront à unifier le pays.

La renonciation par le gouvernement à d'autres domaines financiers constitue, de sa part, l'admission que les provinces n'ont pas touché leur juste part de l'impôt sur le revenu. L'accélération du taux du rendement de l'impôt sur le revenu me semble découler de l'entente Diefenbaker-Sauvé, conclue en 1959; c'est là une chose excellente.

Ainsi, nous ne devons pas estimer que la question est définitivement réglée. Il faut en arriver à un accord permanent et définitif, à un accord juste qui réponde à tous les besoins et qui délimite les domaines de compétence, tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux. Cela intéresse sûrement l'autonomie provinciale et, à mon sens, peut fort bien constituer le second pas sur la voie de l'unité dont nous venons de parler.

A ce sujet, il est bon de noter que ce qui nous vient du Québec n'est pas nécessairement négatif. En réalité il est hors de doute que si le régime de pension actuel dont on a parlé aujourd'hui finit par se concrétiser, toutes les provinces bénéficieront de l'initiative de la province de Québec, qui a mis au point un régime particulier.

Rien ne s'oppose à ce que l'on étudie de nouveau un problème. Il est excellent que nous ayons présenté un régime qui nous semblait bon, et que nous ayons pu ensuite le modifier, après nous être rendu compte plus clairement de toutes les conséquences. Lorsque ce régime de pension et ces accords fiscaux auront été étudiés plus amplement par les provinces, par la Chambre et par le comité auquel ils auront été déférés, il sera peut-être nécessaire d'approfondir certains points d'ordre secondaire. Au moins, la mise au point d'un régime national de pension a atteint un stade qui autorise plus d'espoirs que jamais.

Les résultats des négociations de la semaine dernière entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux ont établi sans l'ombre d'un doute que l'attitude des provinces devient de plus en plus forte et que la création d'un organisme permanent de négociation, d'organisation et de consultation entre nos divers paliers de gouvernement est nécessaire. J'espère qu'on en arrivera sans tarder à l'établissement d'un ministère des relations fédérales-provinciales.

Les propos d'aujourd'hui montrent que le gouvernement fédéral semble très heureux des ententes qu'il est parvenu à conclure; selon les commentaires que j'ai entendus, les provinces semblent être tout aussi contentes. Dans ce cas, cependant, c'est le simple citoyen qui me préoccupe le plus car, sauf erreur, on ne l'a pas beaucoup consulté au cours des trois dernières semaines de négociation. Certes, il s'agit d'un régime bien différent de celui dont il avait entendu parler jusqu'ici. Le régime primitif prévoyait un autofinancement progressif: la génération active actuelle venait en aide aux personnes âgées et, une fois à la retraite, les travailleurs d'aujourd'hui seraient à leur tour aidés par les travailleurs de la génération future.